

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 4 novembre 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 novembre 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 novembre 2022

POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT**Désignation de représentants du Département au sein du SMEAG (Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et Ile de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-23,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-CD-9-6438.1 du 1er juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein des organismes extérieurs,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-CD-3-6647.1 du 1er octobre 2021 relative au retrait du Département de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu les candidatures déposées,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant la possibilité de procéder à tout moment au remplacement des conseillers départementaux qui siègent au sein des organismes extérieurs pour représenter le Département,

Considérant qu'il apparait nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants du Département en conséquence,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne les quatre représentants suivants pour représenter le Département au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et Ile de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Karl OLIVE (titulaire)
- Patrick STEFANINI (titulaire)
- Gwendoline DESFORGES (titulaire)
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE (suppléant)

Il est précisé que Mesdames Sonia BRAU et Anne BOULARAN demeurent représentantes suppléantes.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 18 novembre 2022**Désignation de représentants du Département au sein du SMEAG (Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et Ile de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (37) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Stéphanie Thieyre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne Prennent pas part au vote (4) : Gwendoline Desforges, Karl Olive, Patrick Stefanini, Pauline Winocour-Lefevre.

Absent excusé : Olivier Lebrun.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Fabienne Deveze à Marie-Hélène Aubert, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Jean-François Raynal à Pierre Bédier.

Affichage le : 22 novembre 2022

Transmission préfecture le : 21 novembre 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20221118-lmc1136577-DE-1-1

Du : 21 novembre 2022

Délibération exécutoire le : 22 novembre 2022